Gabon Matin

GOUVERNORAT DE L'ESTUAIRE

Passation de charges

Le secrétaire général du ministère de l'Intérieur, de la Décentralisation et de l'Immigration M. Lambert-Noël Matha, a procédé hier à Libreville la cérémonie de passation de charges entre le gouverneur sortant Ndzé Thomas Débouillon et son successeur Jacques dénis Tsanga.

A Cette occasion M. Tsanga a recu des mains de son prédécesseur tous les dossiers administratifs de la province de l'Estuaire.



MM Jacques Denis Tsanga, Lambert Noël Matha et Ndzé Thomas Débouillon



Les personnels de commandement pendant la cérémonie



Le secrétaire général du ministère de l'Intérieur, Lambert Noël Matha, signant le procès verbal sanctionnant la passation de charges entre les gouverneurs entrant et sortant

Par Zita Sonia OKASSA

nouveau gouverneur de la province de l'Es-Luaire, M. Jacques Denis Tsanga, précédemment gouverneur dans la province du Moyen-Oponié est entré du Moyen-Ogooué, est entré officiellement en fonction hier, au cours d'une cérémonie de passation de charges organisée au gouvernorat de Libreville.

Cette cérémonie, présidée par le Secrétaire Général du ministère de l'Intérieur, M. Lambert-Noël Matha, et rehaussée par la présence du personnel de commandement, des élus locaux, des chefs provinciaux et des forces de sécurité et de défense, a permis gouverneur sortant, M. Ndze Thomas Debouillon, de se décharger de son ancienne fonction en remettant les dossiers administratifs contenant le bilan de sa gestion tout au

long de la durée de sa fonc-

Pour le Secrétaire Général du ministère de l'Intérieur représentant le ministre, cette cérémonie précède la prochaine tournée interprovinciale que devra effectuer le ministre de l'Intérieur au cours de laquelle il procédera à l'installation des autres gouverneurs de province.

"Le ministre de l'Intérieur m'a fait l'honneur de diriger cette passation de charges entre le gouverneur entrant et le sortant. C'est dans cette logique que je me fais l'honneur de diriger cette passa-tion et de procéder officielle-ment à la rupture des charges de l'ancien gouverneur afin de permettre à M. Jacques Denis Tsanga de prendre offi-ciellement ses fonctions", a souligné M. Matha.

Il a rappelé que M. Tsanga, qui prend les rênes de la province de l'Estuaire au poste de gouverneur, a un parcours riche en promotion; il a été nommé par décret présidentiel lors de conseil de ministres tenu le 14 septembre

Ancien professeur des lycées et collèges, il a auparavant occupé la fonction de proviseur au lycée national Léon MBA où il a passé trois années, avant d'être promu secrétaire général adjoint du ministère de l'Education nationale. Promu plus tard directeur de cabinet du ministre Massima, M. Tsanga sera nommé en 2006 gouverneur de la province du Moyen-Ogooué où il est resté quatre

SANTÉ/GRÈVE DES PERSONNELS

L'arbitrage du Premier ministre sollicité

La coalition regroupant le Syndicat National du Personnel de la Santé (SYNAPS) et le Syndicat Autonome du Personnel des Affaires Sociales (SAPAS) a tenu récemment une assemblée générale à son siège situé au rond point de la démocratie. A cette occasion, elle a sollicité une rencontre de garantie avec le premier ministre avant la levée définitive du mot d'ordre de grève.

Par S.N.

'assemblée générale tenue par la coalition regroupant le syndicat national du Personnel de la Santé (SYNAPS) et le syndicat autonome du personnel des affaires Sociales (SAPAS) avait pour objectif de faire le bilan

de la grève après la dernière rencontre du 22 septembre dernier avec le Gouvernement et de solliciter une rencontre avec le Premier Ministre, en vue d'obtenir une garantie de prise en compte de certaines revendications partiellement

Les responsables de ces syn-

dicats, MM Pierre Mintsa et Serge Mikala, respectivement secrétaire général du SYNAPS et du SAPAS, ont donné lecture des différents points acquis et ceux nécessitant l'accord du premier ministre contenus dans la plate-forme revendicative.

(Nous y reviendrons)

BIOSPHERE

LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET BIODIVERSITÉ

Produits forestiers non-ligneux : des ressources économiques marginalisées

Louis Philippe Mbadinga

l y a près de deux semaines qu'il s'est semaines qu'il s'est tenu à Libreville, du 12 au 17 septembre, la confé-rence panafricaine sur l'en-vironnement, sous le thème "Biodiversité et lutte contre la pauvreté." De même, s'est tenu à New-York aux Etats-Unis d'Amérique, le sommet des Nations Unies sur les Objectifs du millénaire pour Objectifs du millénaire pour le développement. Ces deux grands rendez-vous avant le sommet de Nagoya au Japon où les 193 pays membres de la convention sur la diversité biologique doivent s'accorder sur une nouvelle stratégie, ont consacré une gra place aux changements climatiques. Par ailleurs, la question des produits fores-tiers non-ligneux, qui est inséparable de la double pro-blématique de préservation de la Blodiversité et de la lutte contre la pauvreté n'a pas toujours été présentée au niveau africain, en pre-mière ligne des politiques gouvernementales pour contenir le péril écologique.

Alors qu'il ne reste qu'un mois avant le Sommet de Nagoya qui devrait pour un temps fixer la Communauté internationale sur les engagements des Etats en faveur de la préservation de la diversité biologique et du développement, la session extraordinaire sur la biodiextraordinaire sur la biodi-versité organisée par les Nations unies, le 22 septem-bre, a confirmé les tensions entre pays en développement et pays industrialises, alors que l'objectif de ralentisse-ment, la destruction des éco-ment, la destruction des écosystèmes d'ici à 2015 ne sera, semble-t-il, pas atteint. Rien ne garantit non plus l'effec-tivité de l'aide des pays riches, plus grands pollueurs avec 80% des émissions de gaz à effet de serre.

Le vice-premier ministre du Yemen, Abdulkarim Al-Arhabi, s'exprimant au nom du G-77 et de la Chine, a rappelé l'importance de cette négociation pour les pays en développement qui attendent une aide en plusieurs milliards en dollars en compen sation, a eu une pensée qui cristallise la réalité au-delà des bonnes intensions : Ce sont les plus pauvres qui souf-frent le plus de l'érosion de la biodiversité, car ils sont au quotidien les plus dépendants des ressources naturelles." A notre sens, cette déclaration a un double sens. Le qualificatif "pauvres" concerne tant les Etats mais encore plus les populations.

De nombreuses popula-tions rurales dont la survie repose sur les produits forestiers non ligneux (PFNL). Pourtant ces produits, somme toute, restent marginaux voire marginalisés dans l'économie des Etats notamment de l'Afrique centrale, où les carences de données en la matière ne permettent pas toujours la traçabilité et une lisibilité de l'importance économique de ces produits.

Des produits d'origine végétale et animale, classés en 8 catégories végétales et 8 catégories animales. Il s'agit sur le plan végétal des aliments ; des fourrages ; des matières premières pour la préparation de médicaments et de produits aromatiques ; des matières premières pour la préparation de colorants et de teintures ; des matières premières pour la fabrication d'ustensiles, d'objets d'arti-sanat et pour la construction : des plantes ornementales :

des sèves (exsudats) ; autres produits végétaux. Et sur le plan animal animale, des animaux vivants; des cuirs, des peaux et trophées de chasse ; du miel sauvage et de la cire d'abeille ; de la viande de brousse ; des matières premières pour la préparation de médicaments des matières premières pour la préparation de colorants; autres produits animaux comestibles; autres produits animaux non comestibles. Autant de produits qui entre dans une économie informelle dont les prises et/ou les prélèvements de même que les retombées financières échappent au contrôle, si ce n'est aux caisses des Etats.

Ces produits forestiers non ligneux dont l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation (FAO), promeut la protection, la gestion et la régénération depuis 1980 pour assurer les besoins des populations. Les PFNL ont certes désormais une place importante dans tous les programmes forestiers, mais demeurent une nébuleuse dans les économies publiques, faute de données statistiques. Au moment où les PFNL se trouvent au cen-tre des problématiques de la préservation de la diversité biologique et de la lutte contre la pauvreté, les Etats de l'Afrique centrale notamment devraient commettre les études nécessaires pour intégrer ces produits forestiers non-ligneux dans des économies nationales formelles, pour qui servent les intérêts des Etats et ceux des populations